

OU L'INCOMPLÉTUDE, OU L'INCONSISTANCE

[Jacques Podlejski](#)

Érès | « [Psychanalyse](#) »

2012/3 n° 25 | pages 71 à 75

ISSN 1770-0078

ISBN 9782749233819

DOI 10.3917/psy.025.0071

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-psychanalyse-2012-3-page-71.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Érès.

© Érès. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Ou l'incomplétude, ou l'inconsistance *

Jacques PODLEJSKI

L'histoire du mouvement analytique, depuis l'excommunication de Lacan puis la dissolution de son école, m'a souvent fait penser à l'histoire politique des Balkans et à l'éclatement récent de la Fédération yougoslave, avec ses épurations et ses sécessions, dans une analogie où mobilisation transférentielle et revendication de légitimité doctrinale tiendraient lieu de référence linguistique, ethnique ou religieuse. Mais c'est une nouvelle, tombée au début du mois de décembre 2011, qui m'y a ramené. En effet, un important accord diplomatique a été alors conclu sous l'égide de l'Union européenne entre Serbes et Kosovars. Aux termes de cet accord, il est convenu que des représentants des deux parties géreront ensemble les points de passage entre leurs territoires respectifs. Le point d'achoppement tenait au fait que, la Serbie ne reconnaissant pas le Kosovo comme entité indépendante, elle ne peut pas non plus reconnaître l'existence de frontières avec des territoires qu'elle considère internes à elle-même. La subtilité de l'accord forcé par l'UE tient à cette précision savoureuse du texte qui stipule que les policiers et les douaniers kosovars, qui ne peuvent être reconnus comme tels par les Serbes, auront un statut particulier, celui de « témoins douaniers ».

Cette affaire, qui traite de questions de frontières dans un champ qui n'est pas seulement géographique, mais aussi ethnique, culturel et religieux, m'a paru être une bonne entrée en matière pour aborder ce qu'il en est des frontières entre associations de psychanalyse. Dans cette perspective, j'aurai recours à des notions mathématiques, à des fins plus illustratives que démonstratives.

Abandonnons tout d'abord l'espace géographique pour l'espace topologique en considérant que les psychanalystes se répartissent dans un ensemble constitué par la réunion des différentes associations ou écoles de psychanalyse. Rappelons tout d'abord qu'en topologie un ensemble est dit ouvert lorsqu'il ne contient pas sa frontière. Un groupe analytique ouvert serait-il un groupe qui ne contient pas sa frontière ? Quelles en seraient les implications ? Mais qu'est-ce qu'une frontière en topologie ?

Jacques Podlejski <japo@club-internet.fr>

* Intervention faite à l'Atelier de Toulouse pour les Assises II, axe : « La logique collective », le 22 janvier 2012.

Commençons par les notions d'ouvert et de fermé, d'intérieur et d'extérieur. Une boule ouverte est l'ensemble constitué de l'intérieur de la boule à l'exclusion donc des éléments situés sur sa frontière. Inversement, une boule fermée est constituée de la réunion des éléments intérieurs et de ceux situés sur sa frontière. Un point est dit intérieur à un ensemble A lorsque son voisinage est intérieur à A, c'est-à-dire quand il est possible de trouver, centré sur ce point, une boule ouverte entièrement contenue dans A. Un point est dit extérieur à A si l'on peut trouver une boule ouverte dont aucun point n'appartient à A. Cette propriété n'est donc pas satisfaite pour les points situés sur la frontière, pour lesquels toute boule ouverte contiendra des éléments qui n'appartiennent pas à l'ensemble A. Autrement dit, quand un ensemble A est fermé, les éléments qui lui appartiennent et qui sont situés sur sa frontière ont un voisinage qui inclut nécessairement des éléments n'appartenant pas à A.

De ce point de vue, l'Association de psychanalyse Jacques Lacan est-elle un ensemble ouvert ? Notons tout d'abord que ne pas inclure sa frontière, c'est en laisser la charge à d'autres, ce qui est tout de même une façon de les reconnaître. Pour reprendre mon analogie géopolitique, c'est bien le cas du Kosovo, qui ne conteste pas l'État serbe, lequel se voit, par sa fermeture même, astreint à la garde de frontières dont il conteste par ailleurs l'existence.

Remarquons que l'APJL va plus loin que cette forme de reconnaissance, celle qui concerne les limites qui la séparent des autres groupes et écoles, entre membres et non-membres. Elle admet, voire encourage, la prise en considération des travaux de non-membres. Elle ne dissuade pas ses membres d'appartenir à une autre association. Elle admet la participation de membres d'autres associations aux débats tenus lors de ses assemblées plénières ou lors de ses assises. Il y a enfin les dispositions qu'elle a adoptées concernant la passe. Cette passe, qui est une des raisons essentielles de la création de l'APJL, ne saurait en effet fonctionner sans le concours de plus-uns qui lui sont extérieurs. Peut-on pour autant considérer que l'APJL se complète en recourant à ces plus-uns et que par là elle poursuit sa propre fermeture ? Assurément non, puisque les cartels de la passe ont vocation à se dissoudre et le plus-un à cesser ce travail en commun, jusqu'à une autre occurrence, décomplétant ainsi à chaque fois l'APJL.

Prendre les choses ainsi permet d'illustrer en quoi l'APJL, tant que fonctionne la passe qu'elle met en œuvre, est d'abord et avant tout une association incomplète vouée à se compléter. C'est à bien des égards sa condition d'existence, celle-ci restant sous la dépendance du consentement de membres extérieurs à participer à ses cartels de passe.

Il y a une autre façon d'aborder la question. Elle n'est pas sans attenance à la passe, mais ne s'y limite pas. L'APJL n'est pas une école, tout au plus ambitionne-t-elle de faire école. Mais alors, de quelle école l'analyste de l'École nommé par l'APJL a-t-il

à se faire l'analyste et d'où peut-il prendre la parole ? D'une école sans membres, c'est-à-dire d'un lieu vide. Il ne peut le faire qu'à s'extraire de l'association pour pouvoir s'adresser à ses membres, depuis ce lieu vide, décomplétant ainsi l'association dont il se fait, dans le même mouvement, le supplémentaire. Cette voie par laquelle l'APJL entretient à la fois son incomplétude et sa supplémentation, renouvelée à chaque nomination d'AE, ne se limite pas à ce dernier. Il trace la voie d'un processus généralisé qui permet à quiconque de prendre la parole dans l'association à partir de cette singulière position d'extériorité pour décompléter et supplémenter tout à la fois l'association. Cela ne peut se faire sans la transgression du principe d'agrégation qu'instaurent toute appartenance associative et l'éliision du sujet dans son acte d'énonciation, c'est-à-dire sans le consentement, par le groupe comme par celui qui se risque à l'ouvrir, à l'altérité corrélative à tout acte de parole. On peut à cet égard former l'hypothèse que la méconnaissance de ce processus ou le refus d'en payer le prix ont participé aux raisons des multiples ratés de la procédure de la passe depuis son invention.

À être incomplète et supplémentée, l'APJL est-elle pour autant supplémentaire, ainsi qu'elle s'autodéfinit ? Peut-on considérer qu'elle devient supplémentaire des groupes dont elle se supplémente ? Notons à l'appui de cette hypothèse que les associations et les écoles les plus fermées, celles qui considèrent toute extériorité comme une menace pour leur visée hégémonique, ne s'y trompent pas. Elles exercent en effet une surveillance et une police des frontières rigoureuses en dissuadant leurs membres de nouer des relations de travail avec des partenaires relevant d'autres associations, en ségréguant ceux qui s'y risquent, voire en les excluant. Cela peut aller très loin, on a vu cela, jusqu'à l'exclusion rétroactive, c'est-à-dire la proscription de toute citation des membres s'étant éloignés du groupe de leur vivant. De ce type de groupe, on ne peut finalement sortir que mort. S'il ne s'agit pas de mort physiologique, c'est la mort symbolique par l'effacement du nom qui sanctionne alors la sortie. À bien des égards, ces groupes se trouvent dans la même impasse logique que l'État serbe qui, à garder ses frontières, reconnaît implicitement le Kosovo dont il dénie pourtant l'existence. On pourrait même se demander s'il n'y a pas lieu de voir, dans le flirt poussé de certains groupes analytiques avec les associations de psychothérapeutes à l'occasion de la réglementation des psychothérapies, une conséquence de cette impasse logique.

Fort heureusement, toutes les associations n'ont pas ces pratiques et certaines sont plus ouvertes aux échanges. Mais peut-on dire de ces ensembles, comme on le dit d'une porte, qu'ils doivent être ouverts ou fermés ? Considérons l'évolution récente de deux groupes analytiques, « La Lettre lacanienne, une école de la psychanalyse » et « l'École de psychanalyse Sigmund Freud ». Ces deux groupes sont convenus de conduire en commun la procédure de la passe. Rappelons tout d'abord que la réunion de deux ensembles fermés est un fermé. Notons également que, du point de vue de l'ouverture et de la fermeture, ces deux groupes ne sont pas équivalents. On peut, par

exemple, en trouver la trace dans les articles utilisés pour leur dénomination, *une école* pour la première, ce qui indique une reconnaissance implicite qu'elle puisse ne pas être la seule, en opposition à l'article défini, *l'École* de la deuxième. Mais on peut aussi lire cet écart dans les liens de travail très soutenus qui se sont noués entre les membres de l'APJL et ceux de La Lettre lacanienne et, notamment, dans la fréquente mobilisation de ces derniers aux fonctions de plus-un des cartels de la passe de l'APJL.

Il y a quelques années, une formalisation plus poussée des échanges noués entre l'APJL et la réunion de ces deux associations avait été envisagée. Elle n'a pas abouti. Depuis, des dissensions sont apparues entre elles, menaçant la cohésion de l'ensemble. Les déterminants de cette situation sont sans doute multiples et complexes et ne pourront être pleinement appréhendés que dans un nécessaire après-coup. Mais on peut néanmoins former l'hypothèse qu'elle pourrait être, au moins pour une part, la résultante d'un effet de supplémentation, induit par les liens de travail noués avec l'APJL, qui auraient fait fonction de révélateur de divergences internes à ces deux associations sur la politique de la passe.

Les travaux de Kurt Gödel permettent d'aborder d'une autre façon la question du supplémentaire et d'y adjoindre une nouvelle question, celle de la consistance. En effet, cet auteur prédisait qu'à l'instar d'un système arithmétique, une société procédant en tout selon des règles de conformité ne peut qu'être soit incomplète, soit inconsistante. Nous avons cité et commenté cette assertion relevée dans le livre de Pierre Cassou-Noguès lors d'une session récente de notre Midi-Minuit des écrits de psychanalyse.

Un système logique est incomplet lorsqu'il supporte une proposition indécidable dans ce même système. Il est inconsistant s'il admet pour vrais des énoncés contradictoires. Le mot consistance, tel qu'il est utilisé en logique, est en effet une importation récente de l'anglais *consistent*, dont la traduction ordinaire est « cohérent ». En ce sens, la logique dont procède le démenti pervers est une logique inconsistante.

L'APJL, comme ensemble, nous l'avons vu, est un ensemble incomplet. Mais qu'en est-il du point de vue de la logique ? Un système logique est incomplet lorsqu'il contient des propositions indécidables dans ce même système, et c'est bien ce dont il s'agit pour l'APJL qui, en cherchant en dehors du système formel qu'elle institue les plus-uns de ses cartels de passe, reconnaît l'indécidable de sa visée – soit la nomination d'un AE – tout en faisant le pari qu'avec ce plus-un qui lui est extérieur une décision soit rendue possible. Dans l'alternative posée par Gödel, elle opte donc délibérément pour une incomplétude reconnue et même revendiquée comme telle et traite cette incomplétude en se supplémentant d'éléments extérieurs.

Inversement, si un système est inconsistant quand il admet pour vrais des énoncés contradictoires, on peut considérer que, à l'instar de la Serbie, les groupes ou

écoles de psychanalyse qui gardent jalousement leurs frontières accèdent à la complétude mais au prix de leur inconsistance, voire de leur soumission à une logique perverse, reconnaissant tout en la niant l'existence de groupes tiers.

Il n'y a finalement que deux issues à la difficulté particulière que pose la passe aux groupes et aux écoles de psychanalyse. Soit ils versent dans l'inconsistance en considérant pour vrais deux énoncés contradictoires, l'AE est dans le groupe et l'AE n'est pas dans le groupe. Soit ils optent pour l'incomplétude en soutenant que l'AE en tant qu'AE leur est extérieur. C'est le choix que soutient l'APJL. La forme et le style des relations associatives qui découlent de ce choix paraissent au plus près des exigences d'une logique collective tirant les conséquences de la dissolution de son école par Lacan.

J'ajoute que, si l'on mettait en parallèle l'alternative logique entre inconsistance et incomplétude avec celle des côtés homme et femme des tableaux de la sexualité de Lacan, l'APJL serait à ranger du côté du féminin. Ce n'est pas une position aisée à tenir et une vigilance constante des membres est requise pour prévenir toute glissade vers l'inconsistance.

Ces considérations me paraissent permettre de soutenir les propositions suivantes :

- l'APJL est un ensemble ouvert ;
- un processus continu est à l'œuvre dans l'APJL pour assurer à la fois son incomplétude et sa supplémentation. Ce processus est à la fois discret (le recours à des plus-un extérieurs pour mettre en œuvre la passe) et continu (la possibilité offerte à ses AE et plus généralement à ses membres de parler en situation d'exclusion interne à l'association) ;
- en optant pour l'incomplétude, l'APJL est consistante ;
- en associant à ses travaux des membres d'autres associations, elle tend à les décompléter et à produire sur celles-ci un effet de supplémentation. Dans cette perspective, son caractère supplémentaire pour des groupes tiers peut être appréhendé comme effet du processus par lequel l'APJL s'assure de son incomplétude et de sa supplémentation.